



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
4 octobre 2002

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo (Honduras)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61276 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Valdes** (Chili) s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il fait remarquer que la Déclaration du Millénaire a marqué le point de départ d'un processus visant à concrétiser l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies envers le développement afin de libérer les peuples de la pauvreté extrême et de la misère endémique. C'est dans cette perspective que les Conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg ont été organisées pour promouvoir le développement durable et son financement. Même si un grand nombre des objectifs qu'elles s'étaient fixés n'ont pu être atteints, elles ont permis de jeter les bases d'une nouvelle phase d'exécution et de mise en oeuvre.

2. Malgré les efforts constants déployés par un grand nombre de pays en développement pour intégrer dans leurs politiques macroéconomiques des politiques économiques conformes aux principes énoncés dans le Consensus de Washington, elles n'ont pas suffi pour relever les défis que constituent l'équité et l'égalité des chances, conditions indispensables à un développement économique juste et équilibré. Bien qu'il existe une volonté politique réelle dans les domaines de la bonne gouvernance, du respect de la démocratie et des droits de l'homme, celle-ci doit être associée à une augmentation de l'aide publique au développement pour les pays les plus pauvres, de façon transparente et non liée aux pays qui la fournissent et les pays développés doivent respecter le niveau de contribution fixé, à savoir 0,7 %. Il est également indispensable de répondre aux demandes formulées par les pays en développement, dont le Chili, sur la possibilité d'un accès libre et équitable aux marchés.

3. Le moment est venu de mettre un terme à l'inconsistance, voire à l'hypocrisie, d'une rhétorique de libre marché qui encourage l'ouverture des économies en développement tout en protégeant les économies riches par une multitude de subventions. Si les barrières commerciales étaient levées, les pays en développement dégageraient un gain potentiel de 130 milliards de dollars, soit plus du double de l'objectif fixé lors du Sommet du Millénaire. C'est la nouvelle structure qu'il convient de donner au commerce international et qui concerne l'un des

aspects les plus importants évoqués lors de la Conférence de Doha.

4. C'est pourquoi il est aussi urgent de se pencher sur le phénomène de la volatilité des prix des exportations des pays en développement qui est le résultat direct des mesures protectionnistes imposées par les pays développés. En effet, seuls les excédents des marchés mondiaux sont commercialisés sur les marchés internes, ce qui a des conséquences très préjudiciables pour les cours en bourse des pays producteurs de matières premières. Il faut également promouvoir des solutions rationnelles et durables au problème de la dette extérieure en les axant sur les questions structurelles.

5. Ce processus doit faire appel à une participation plus large et plus efficace des pays en développement en termes de prise de décisions dans les affaires économiques internationales et stimuler dans le même temps la mise en place d'une nouvelle architecture internationale capable de prévenir, d'empêcher et, le cas échéant, d'affronter les crises économiques.

6. À cet égard, les efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce, du secteur privé et de la société civile sont positifs car ils permettent d'envisager des solutions pour contribuer au partage des responsabilités entre tous les acteurs et à tous les niveaux, avec la participation active des organismes économiques et de coopération régionale, des ministères des relations extérieures, des finances et du commerce international ainsi que d'aider au développement de tous les pays.

7. En outre, le Chili est convaincu que le Sommet de Johannesburg a permis de dégager un consensus de base privilégiant un programme mondial dans le domaine de l'environnement en vue de le protéger et de stimuler le développement économique, tout en intégrant non seulement les responsabilités individuelles de chaque pays mais également les responsabilités communes en matière de biens collectifs. Il est donc de la plus haute importance de commencer à mettre en oeuvre les accords et les engagements issus de la Conférence de Johannesburg, notamment ceux énoncés dans le Plan d'action.

8. Conscient de l'importance du secteur des biotechnologies et des possibilités de développement scientifique et économique qui y sont associées, le Gouvernement chilien, en coopération avec

l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), organisera, en décembre 2003, un Forum mondial sur les biotechnologies à Concepción (Chili).

9. Personne n'ignore la profonde crise économique qui frappe actuellement certains pays d'Amérique latine. Il s'agit d'une situation difficile et complexe, notamment du fait que ces dernières années, la région a procédé à un grand nombre de réformes économiques structurelles recommandées par les organismes internationaux, tant financiers qu'économiques. Ces réformes ont donné naissance à une ouverture économique historique et à un renforcement de la démocratie mais ont également provoqué une aggravation de la situation des secteurs les plus pauvres de la région. Cet échec n'est imputable ni au processus démocratique ni aux politiques économiques qui ont été mises en place, mais il est nécessaire de reconnaître que celles-ci doivent être impérativement accompagnées de politiques sociales créatrices de stabilité dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de l'accès au logement et susceptibles de garantir une protection sociale grâce à des systèmes universaux, solidaires, efficaces et complets.

10. Il devient de plus en plus évident que la mondialisation marginalise plus qu'elle n'intègre et que, même dans les pays où elle a donné des résultats positifs, le coût de l'aide à apporter à ceux qui en ont été exclus devient à court ou à moyen terme insupportable. La solution ne repose pas uniquement sur des ajustements économiques et des mesures d'ordre monétaire, fondées plus souvent sur l'idéologie que sur des données scientifiques et qui favorisent des processus de désintégration sociale et politique. Les pays en développement ont surtout besoin d'équité en termes de conditions commerciales, d'organisations internationales qui n'oeuvrent pas uniquement pour le bien des pays riches et de systèmes de protection de leurs économies face aux flux excessifs de capitaux.

11. Il est indispensable de régler la mondialisation. La structure internationale actuelle est insuffisante pour répondre aux nouvelles réalités et doit être réaménagée. Le monde économique de 1944 n'a rien de commun avec celui de 2002 et les institutions de Bretton Woods créées à cette époque sont dorénavant inefficaces.

12. Pour faire avancer la démocratie et l'équité, il est nécessaire de placer l'être humain au centre des

politiques et de renforcer la cohésion des sociétés au niveau mondial. Il est clair que les forces du marché ont des effets réciproques et les stratégies de croissance exigent un ordre institutionnel et une stabilité politique qui ne peuvent être instaurés sans des valeurs et une cohésion sociales indispensables au développement économique.

13. En conclusion, le Chili souhaite réaffirmer son engagement envers l'Organisation des Nations Unies et la formulation d'une association authentique et transparente entre les pays industrialisés et les pays en développement afin d'arriver à une meilleure répartition des revenus et des richesses.

14. **M. Neil** (Jamaïque), intervenant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

15. Tout au long de l'année écoulée, la croissance a été poussive, freinée par une récession rampante et une inflexion des prix des produits de base. Les marchés financiers ont subi les effets des événements du 11 septembre et réagissent mal face à la perspective d'une nouvelle guerre.

16. Les scandales financiers à répétition ont sapé la confiance dans les marchés financiers, avec des conséquences néfastes sur les investissements de portefeuille, les investissements à long terme et le commerce transnational. L'ouverture des marchés a été entravée par des décisions importantes sur les droits de douane sur les produits industriels et les subventions agricoles. Dans un monde de plus en plus interdépendant, cette évolution est particulièrement néfaste.

17. Les Conférences de Doha, Monterrey et Johannesburg se sont donc tenues à un moment important. Il est dorénavant indispensable, d'une part, de respecter les engagements pris et, d'autre part, d'exploiter le consensus qui s'est dégagé pour promouvoir des niveaux encore plus élevés de coopération au service du développement au sein du système international.

18. Il est déterminant pour les pays en développement de poursuivre le dialogue pour intervenir dans l'orientation des rapports économiques et du processus de prise de décisions dans tous les domaines relatifs au

développement, notamment les secteurs de la finance, du commerce et du transfert de technologie.

19. Les petits pays ne devraient pas être exclus de ce processus. Leurs économies ont subi les effets de l'exclusion dans le domaine des services financiers lorsque des décisions et des réglementations ont été formulées sans consultation. C'est pourquoi, il importe de respecter pleinement les principes de transparence, de non-discrimination et de réciprocité dans tout système de réglementation internationale. En outre, compte tenu de la vulnérabilité des économies des petits États insulaires en développement, le programme de travail consacré aux petites économies devrait constituer une part essentielle du Plan d'action de Doha et du Programme d'action de Johannesburg.

20. La Jamaïque serait également favorable à l'élaboration d'un plan directeur pour garantir que le système financier international prenne en considération les économies des petits États insulaires en développement et autres pays vulnérables aux catastrophes naturelles et leur accorde des concessions. En effet, à la suite des derniers cyclones qui ont causé d'énormes dommages dans plusieurs îles des Caraïbes, des ressources consacrées au développement ont dû être réaffectées aux opérations de secours et de reconstruction.

21. Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, les petits États insulaires sont beaucoup plus exposés que tous les autres pays aux tempêtes, aux marées de tempête et à l'élévation du niveau de la mer en partie dus au réchauffement de la planète auquel contribuent les combustibles fossiles, c'est pourquoi ils préconisent vivement de poursuivre les efforts en vue de promouvoir le respect des objectifs définis dans le Protocole de Kyoto.

22. Les pays membres de la CARICOM se félicitent de l'importance accordée aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement lors de la Conférence de Johannesburg et attendent avec intérêt l'examen ouvert et global du Programme d'action de la Barbade qui devrait avoir lieu à Maurice, en 2004. Ils appuient l'appel lancé par l'Alliance des petits États insulaires en faveur de la participation du Secrétariat de l'ONU à l'organisation de cette conférence.

23. La résolution sur les petits États insulaires en développement qui doit être négociée dans le cadre de l'examen du point 89 f) de l'ordre du jour, lors de la présente session, définira le cadre et les paramètres de

cet examen. À cet égard, les pays membres de la CARICOM sont d'avis que le Programme d'action de la Barbade ne devrait pas être renégocié mais simplement renforcé.

24. Les États des Caraïbes sont de plus en plus préoccupés par les problèmes que posent la préservation et la gestion durable des ressources de la mer des Caraïbes. Celle-ci ne peut plus faire face aux exigences qu'on lui impose sans une approche de gestion globale et intégrée. C'est pour cela qu'ils ont demandé l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la résolution intitulée « Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable ». Ils espèrent obtenir le soutien des délégations sur cette question vitale pour la région.

25. **M. Blanco** (République dominicaine) félicite M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour la pertinence de ses déclarations et considère, à son instar, que le moment n'est plus aux grandes déclarations d'intentions et aux engagements mais qu'il est temps de fournir à la communauté internationale des résultats tangibles qui justifient la quantité énorme de ressources économiques et humaines investies au cours des 10 dernières années dans une multitude de sommets et de conférences.

26. La République dominicaine souscrit également à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle se félicite des divers rapports présentés par le Secrétaire général à la Deuxième Commission, notamment en ce qui concerne la modernisation de l'Organisation et appuie sa demande de simplification des exigences en matière de rapports.

27. En dépit des bouleversements qui ont secoué le monde lors de l'année passée, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure d'organiser avec succès, les Conférences de Monterrey et de Johannesburg au cours desquelles il a été possible de définir les étapes qui conduiront à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire, notamment pour les pays en développement.

28. Il faut maintenant s'employer à créer des mécanismes souples qui facilitent l'application rapide et opportune de ces accords et de ces engagements. La délégation de la République dominicaine oeuvrera de concert avec les autres délégations et espère que les

résolutions et les décisions qui seront adoptées auront la fermeté et l'effet attendus.

29. **M. Blanco** approuve l'intention d'aborder comme un tout les concepts figurant dans le Consensus de Monterrey et se déclare à nouveau satisfait des efforts déployés tant par l'Assemblée générale que par le Conseil économique et social pour maintenir en vie les aspirations initiales, par la tenue du Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement, et lors de la réunion organisée au printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

30. À Johannesburg, les États ont pris l'engagement ferme de respecter les critères indispensables pour parvenir au développement durable, indissociables des principes énoncés dans l'Action 21, notamment les principes de responsabilité commune mais différenciée.

31. Il serait utile d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience des processus préparatoires de Monterrey et de Johannesburg et de les améliorer, notamment en ce qui concerne la participation à la prise de décisions des organisations de la société civile.

32. Finalement, la délégation de la République dominicaine rend hommage aux travaux réalisés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se réjouit de la nomination du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

33. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) signale une erreur dans la liste des orateurs figurant dans le Journal et précise qu'il intervient au nom du Groupe des pays en développement sans littoral qui comprend 30 États membres. Il s'associe en outre à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

34. Les pays en développement sans littoral, privés d'accès territorial à la mer, isolés des marchés mondiaux et confrontés à des coûts de transit élevés, ne peuvent être véritablement concurrentiels sur les marchés mondiaux, ce qui constitue un handicap pour leur développement économique. En outre, cette situation géographique ne les rend pas attrayants pour les investissements étrangers et autres flux financiers, les excluant encore davantage du cycle du système économique international. Tous ces obstacles entravent

leurs efforts pour réaliser les objectifs d'élimination de la pauvreté et d'instauration d'un développement durable.

35. La croissance économique a atteint son plus bas niveau depuis 1992 et cette situation a un impact considérable sur les politiques nationales de développement de ces pays axées sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La République populaire démocratique lao est d'avis que la question centrale de l'éradication de la pauvreté, condition essentielle pour parvenir à un développement durable, devrait être examinée en termes de croissance économique, d'expansion commerciale et d'aide au développement.

36. Pour les pays en développement sans littoral, le commerce a une importance toute particulière car il permet de mobiliser des ressources, de stimuler les investissements et le développement économique. C'est pourquoi ceux-ci sont vivement favorables à un système commercial universel, réglementé, non discriminatoire, ouvert et équitable. L'OMC doit tenir compte des besoins et des intérêts des pays vulnérables et le principe d'un traitement préférentiel et différencié devrait être appliqué dans la plupart des régions, y compris pour l'adhésion des pays en développement sans littoral à l'OMC.

37. Étant donné le ralentissement économique actuel, l'objectif qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour d'ici à 2015 ne pourra être atteint sans un engagement politique ferme en termes de ressources financières. La République démocratique populaire lao se félicite de la décision prise par la communauté des donateurs d'accroître les ressources affectées au financement du développement et à l'élimination de la pauvreté. Toutefois, selon les estimations de la Banque mondiale, pour atteindre cet objectif, un montant annuel supplémentaire de 40 à 60 milliards de dollars d'aide publique au développement sera nécessaire.

38. La plupart des conférences internationales de haut niveau qui se sont tenues au cours de l'année, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, le Sommet mondial pour l'alimentation et le Sommet mondial sur le développement durable, ont constitué des lieux de rencontre privilégiés pour aborder les problèmes qui concernent tous les pays. Il faut

dorénavant s'assurer que les promesses faites et les engagements pris seront respectés. C'est pourquoi, le représentant de la République démocratique populaire lao exhorte toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions financières multilatérales à appliquer toutes les décisions issues de ces conférences et sommets.

39. À l'occasion du Sommet du Millénaire les dirigeants politiques du monde entier ont invité la communauté internationale à fournir une assistance suffisante aux pays en développement sans littoral pour faire face aux problèmes liés à leur situation géographique. L'Assemblée générale peut contribuer à trouver des solutions concrètes à cet égard en décidant d'organiser en 2003, au Kazakhstan, une réunion internationale au niveau ministériel des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération dans le domaine du transport en transit. Pour que cette réunion soit un succès, la pleine participation de toutes les parties prenantes – gouvernements, organismes du système des Nations Unies, institutions multilatérales et secteur privé – est essentielle. En outre, il est vital de mobiliser des ressources financières supplémentaires car une partie importante du financement devra provenir de ressources extrabudgétaires. À cet égard, le représentant de la République démocratique populaire lao exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour le lancement d'une campagne de mobilisation de ressources et se félicite de la réaction positive qu'elle a suscitée chez certains pays donateurs.

40. **M. Zarif** (République islamique d'Iran) souscrit à la déclaration du Président du Groupe des 77 et de la Chine et dit que, au cours de la présente session, des mesures doivent être prises afin de donner une suite concrète aux engagements pris lors des grandes conférences sur le développement. Étant donné la diversité des questions abordées à la Conférence internationale sur le financement du développement, il importe de faire en sorte que le mécanisme de suivi tienne compte des besoins à long terme des pays en développement et de s'assurer la pleine participation des principaux intervenants. De même, des décisions doivent être prises pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement durable, y compris le programme de travail pour les 10 prochaines années de la Commission du

développement durable et poursuivre ainsi l'application d'Action 21, tout en observant le principe des responsabilités communes mais différenciées. En effet, les mesures envisagées telles que : la création d'un fonds mondial de solidarité; le réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mécanisme de financement de la Convention sur la lutte contre la désertification, aux fins de l'exécution de projets dans les pays en développement, en particulier ceux relatifs aux rendements énergétiques, à l'énergie renouvelable et aux techniques de pointe utilisant les combustibles fossiles; les moyens de mise en oeuvre et les cadres institutionnels pour le développement durable, doivent être concrètement appliqués.

41. À l'heure où l'on mesure à quel point la mondialisation a déçu les attentes des pauvres et où l'évolution de la situation internationale détourne toute l'attention sur la paix et la sécurité, l'orateur se félicite que lors de ces conférences, les dirigeants mondiaux se soient engagés à renforcer la coopération multilatérale pour le développement, en reconnaissant le rôle de chef de file joué par l'ONU.

42. Pays en développement, la République islamique d'Iran fonde de grands espoirs sur le programme de développement que mènera l'ONU dans les années à venir et qui laisse entrevoir la perspective d'un monde meilleur, plus humain et plus sûr pour l'humanité tout entière et pour les générations futures. L'élimination de la pauvreté, qui doit demeurer une priorité de l'ONU, gagnera rapidement du terrain en étant sous-tendue par des politiques avisées, des structures institutionnelles solides et une aide internationale suffisante. Toutefois, l'ONU, qui appuie la création de capacités, voit se réduire les contributions financières. Pour que ses activités opérationnelles portent des fruits et répondent aux besoins sans cesse croissants des pays en développement, elle doit pouvoir compter sur un financement suffisant, solide et régulier, d'où la nécessité d'atteindre les objectifs en matière de mobilisation de ressources fixés par les fonds et programmes des Nations Unies.

43. La République islamique d'Iran demande aux pays développés et aux organismes des Nations Unies ainsi qu'aux autres organisations multilatérales de remplir les engagements pris lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en particulier pour ce qui est du commerce et de la mobilisation des ressources. Pays de transit, elle

est disposée à travailler avec la communauté internationale et les pays en développement sans littoral à la réussite de la réunion ministérielle sur la coopération en matière de transport de transit, qui doit se tenir en 2003.

44. **M. Requeijo** (Cuba) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. Les relations internationales, placées sous le signe de la mondialisation néo-libérale et de la distribution inéquitable des richesses, créent des asymétries qui ne font qu'aggraver la situation des pays en développement. L'interdépendance économique et la libéralisation des marchés accroissent le déséquilibre entre un monde riche à croissance économique rapide et l'autre, de plus en plus pauvre, écrasé par le poids de la dette. La révolution numérique, à l'origine de l'essor économique, a surtout profité aux pays développés.

46. La bonne gouvernance, motif des reproches formulés à l'encontre des pays en développement, doit aussi prévaloir au niveau international. Aussi Cuba estime-t-il que les institutions financières existantes doivent être remplacées par de nouvelles structures, qui appuieraient véritablement les pays en développement.

47. Pour que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints, les pays développés doivent réserver aux pays en développement un traitement spécial et différencié en ouvrant leurs marchés et en mettant fin à l'érosion des prix des produits de base. De même, les pays en développement doivent pouvoir bénéficier d'un allègement de leur dette extérieure, qui draine une grande partie de leurs revenus. La situation des pays du tiers monde, dont les habitants souffrent de la famine, de la pandémie du VIH/sida et de l'analphabétisme et n'ont accès ni aux médicaments essentiels ni à un réseau d'assainissement, ne pourra pas s'améliorer sans un apport complémentaire de ressources. Cela suppose que les pays développés consacrent 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, comme ils se sont engagés à le faire.

48. La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable n'ont offert aucune solution concrète pour la définition d'une vision globale sur les questions du développement durable, de la pauvreté et de la coopération internationale. À présent,

l'Assemblée générale doit, par l'intermédiaire de la Commission, envisager des mesures de suivi pour que les décisions adoptées par ces conférences se traduisent par des actions concrètes en faveur des pays en développement. Cuba accordera une attention spéciale à certains autres points qui seront examinés par la Commission, dont le suivi des grandes conférences et sommets des Nations Unies, le commerce international et le développement, la dette extérieure et l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

49. **M. Lee Ho Jin** (République de Corée) dit que l'année 2001 a été marquée au niveau mondial par une récession économique et commerciale, presque tous les pays ayant subi le contrecoup du ralentissement de l'économie américaine. Étant donné l'interdépendance économique des pays, la communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que les pays en développement ne soient pas injustement désavantagés par cette situation et puissent continuer à se faire une place sur la scène mondiale.

50. La délégation coréenne constate que les conférences et sommets internationaux de l'année écoulée ont permis à la communauté internationale de réaffirmer ses engagements en matière de développement durable, tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement devrait être l'amorce d'un processus de mobilisation continue des ressources, qui seraient utilisées de façon efficace et équitable, et réunir dans un nouveau partenariat mondial les nombreuses organisations internationales et les différents secteurs de la société civile. Suivant l'approche dont le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique offre une illustration, chaque pays doit être responsable de son propre développement mais il doit aussi pouvoir compter sur l'assistance de la communauté internationale.

51. Les stratégies de lutte contre la pauvreté, de préservation des ressources naturelles et de modification des modes de consommation et de production qui ont été dégagées lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg renouent avec l'esprit de Monterrey.

52. Convaincue que les technologies de l'information et des communications peuvent, par la mise en valeur

des ressources humaines, favoriser la croissance économique des pays les moins avancés s'ils reçoivent des pays qui disposent d'une infrastructure et de compétences en la matière l'assistance et la formation techniques voulues, la délégation coréenne souhaite que des progrès soient faits en ce sens lors du Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en 2003 et en 2005.

53. Pour que les objectifs en matière de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints dans les délais fixés, la Deuxième Commission doit à présent centrer son attention sur la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences internationales qui ont été mentionnées plus haut, en assurant un suivi intégré et coordonné. Dans ce contexte, une coopération plus étroite entre les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et le secteur privé et une plus grande participation du Conseil économique et social seraient fort utiles.

54. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se félicite de la tenue d'un certain nombre de conférences sur la coopération économique internationale, qui ont abouti à des résultats positifs et à la réitération des engagements exprimés dans Action 21 et dans la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Il exhorte les pays développés à augmenter la part réservée sur leur PNB à l'aide publique au développement, à alléger la dette extérieure et à ouvrir leurs marchés aux pays en développement afin qu'ils puissent se faire une place sur la scène économique internationale, tirer parti de la mondialisation et réduire l'écart qui les sépare des pays développés.

55. Il importe également de faire face à la dégradation de l'environnement, à la pollution et à la détérioration des terres arables. La Jamahiriya arabe libyenne, dont le sol a été fortement pollué par les mines que les forces coloniales avaient implantées, demande aux pays responsables de l'implantation des mines de respecter les engagements pris à cet égard et de contribuer à la remise en état de l'appareil productif dans les régions touchées.

56. Soucieuse de réaliser son développement durable et de contribuer à la coopération internationale, la

Jamahiriya arabe libyenne a noué un certain nombre de partenariats avec d'autres pays en développement en créant de nombreux projets mixtes de sociétés et d'entreprises, et ce, en dépit des restrictions économiques et des mesures coercitives qui lui ont été imposées en violation des principes du droit international, et au grand détriment de sa population. Elle demande donc que l'on mette fin à l'utilisation unilatérale de mesures économiques coercitives et que les sanctions soient levées pour lui permettre de réaliser pleinement son développement.

57. La Jamahiriya arabe libyenne accorde une grande importance à la revitalisation du système des Nations Unies et à la nécessité de réformer les institutions financières internationales de manière que les pays en développement soient associés à la prise des décisions. De même, il convient d'opérer des réformes au sein de l'OMC pour permettre à ces pays de prendre part aux négociations commerciales internationales et à la prise des décisions.

58. **M. Jalang'o** (Kenya) rappelle qu'il y a deux ans le Sommet du Millénaire, qui avait débouché sur la Déclaration du Millénaire et les objectifs énoncés dans ce document, avait suscité des espoirs chez les plus pauvres. Il déplore que la mise en oeuvre desdits objectifs – et de ceux convenus lors des conférences organisées dans les années 90, notamment le Sommet Planète Terre (Rio) et le Sommet mondial de l'alimentation – demeure floue et ait peu progressé et propose donc de revoir l'engagement de l'Organisation face aux promesses qui ont été faites.

59. La marginalisation des pays en développement continue plus que jamais, avec la hausse du poids de la dette, la baisse des recettes d'exportation et des flux de capitaux et la montée de la pauvreté. Elle résulte de la dépendance des pays en développement vis-à-vis des exportations de produits de base, des obligations qu'ils doivent assumer au titre du service de la dette, des sorties de capitaux, de l'accès limité aux marchés des pays développés et des effets néfastes de la libéralisation des échanges – cette situation étant encore aggravée par les taux élevés d'incidence du VIH/sida.

60. L'objectif concerté à l'échelle internationale de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) est loin d'être atteint. Or, la solution aux problèmes économiques des pays en développement réside dans la mise en oeuvre efficace des conclusions de la Conférence

internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

61. L'objectif de développement ne sera atteint que par la formulation de politiques qui tiennent compte des conditions et des priorités locales, ce qui n'était pas le cas des programmes de développement élaborés pour l'Afrique dans le passé. Aujourd'hui, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté posent également des problèmes, puisqu'ils préconisent le contrôle national et la participation des collectivités tout en conditionnant l'aide.

62. La délégation kenyenne félicite les Nations Unies et la communauté internationale pour l'accueil favorable qu'elles ont réservé au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se réjouit de le voir adopté comme cadre du développement en Afrique, en remplacement du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Son succès ne sera toutefois assuré que dans la mesure où ses principes directeurs – contrôle national, partenariat et participation – seront respectés et où il ne sera pas utilisé comme outil de conditionnalité.

63. Le représentant du Kenya salue la décision prise par l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, de transformer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), lui permettant ainsi d'être davantage en mesure d'accomplir son mandat relatif à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

64. Il se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi, mais constate que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dépendent pour leurs activités de ressources extrabudgétaires, ce qui compromet leur capacité à planifier efficacement. Il demande donc au Secrétaire général d'assurer un financement adéquat pour ces deux programmes sur le budget ordinaire de l'ONU.

65. **M. Šahović** (Yougoslavie) constate qu'en cette année où l'économie mondiale a ralenti, augmentant les incertitudes, les Nations Unies ont néanmoins

progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire. L'année écoulée a été marquée par deux événements majeurs : la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. L'actuelle session de l'Assemblée générale doit être le moment de poursuivre la formulation d'une méthode concertée et intégrée destinée à assurer le suivi de l'ordre du jour du développement qui a été fixé lors de ces conférences.

66. Il est difficile de réaliser comment il est possible que trois milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des conditions d'extrême pauvreté. En Afrique, la situation est encore pire, du fait des ravages causés par l'épidémie du VIH/sida parmi ceux qui seraient les plus susceptibles de contribuer au développement. La délégation yougoslave considère que le développement en Afrique est capital et constitue la condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs du Millénaire. Elle appuie la formulation du NEPAD et la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

67. Il ne fait pas de doute que le développement doit se faire grâce à des ressources nationales. Cependant, le représentant de la Yougoslavie estime que l'aide financière internationale doit être un catalyseur pour le développement des pays en développement et des pays en transition, sans quoi les réformes économiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et de croissance économique soutenue sont impossibles. Les objectifs étant clairement complémentaires et interdépendants, il faut tirer profit de la dynamique et garantir la mise en oeuvre efficace et rapide des engagements pris aux conférences et sommets des dernières années. Il importe de poursuivre la lutte contre la pauvreté, de protéger l'environnement et d'appliquer ce qui a été décidé dans les domaines prioritaires suivants : eau et assainissement, énergie, santé, agriculture et diversité biologique.

68. Dans cette optique, il convient d'optimiser les structures et mécanismes existants, parmi lesquels le Conseil économique et social, qui doit jouer un rôle fondamental dans la promotion d'un suivi et d'une mise en oeuvre coordonnés et intégrés des conclusions des conférences et dans le renforcement de la cohérence des politiques et de la coordination des organismes du système des Nations Unies. Les fonds et

programmes des Nations Unies devraient à cette fin créer des mécanismes et formuler des principes directeurs leur permettant de mettre en oeuvre en temps voulu les engagements pris.

69. Le Gouvernement yougoslave a appliqué un programme de réformes économiques axées sur la stabilité macroéconomique et les ajustements structurels, mais il a encore besoin d'aide. La Yougoslavie est résolue à participer aux processus d'intégration européenne. Elle a l'intention de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et prend part à de nombreuses initiatives régionales, comme le Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est. La stabilité dans la région, qui a vraiment besoin de l'aide internationale, est la condition préalable à une croissance économique soutenue.

70. **M. Boisson** (Monaco) rappelle que le droit au développement suscite depuis longtemps l'intérêt des Nations Unies et qu'il a été reconnu institutionnellement en 1981, dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et consacré par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993). Dernièrement, les Nations Unies ont renforcé cette notion en y associant des objectifs clairs et chiffrés (Sommet du Millénaire), en en définissant les sources (Monterrey) et en précisant sa finalité, notamment la dimension humaine du développement (Johannesburg). Monaco souligne que les Nations Unies doivent désormais faire preuve de la détermination nécessaire pour honorer ces engagements.

71. Cette nouvelle approche véritablement globale du développement – qui s'appuie sur la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et les engagements de Johannesburg – donne l'occasion unique de libérer le monde de la pauvreté, de la misère et de la faim. Elle a pour fondements l'éducation et la lutte contre l'analphabétisme, l'amélioration des conditions sanitaires et du contexte juridique et social, la bonne gouvernance et le respect de l'État de droit. La Deuxième Commission se doit donc de s'en inspirer et de se donner les moyens d'améliorer la vie quotidienne des peuples les plus pauvres en adoptant des décisions novatrices.

72. Depuis 30 ans en tant que membre d'institutions spécialisées, et depuis 1993 en tant qu'État Membre de l'ONU, Monaco a accru son engagement – notamment

en matière d'APD. Depuis de nombreuses années, Monaco appuie les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que celles d'organisations non gouvernementales installées dans la Principauté, et coopère avec des organismes locaux sur des projets de microfinancement.

73. Les Nations Unies sont plus que jamais placées au centre du développement. À ce titre, les délégations doivent montrer qu'elles sont capables de relever le défi que constitue la mise en oeuvre des objectifs fixés par les gouvernements, qui doivent être conscients que seule une mondialisation qui s'appuiera sur une forme de développement tenant compte des besoins fondamentaux de l'homme et des valeurs de justice, de morale et d'équité pourra entraîner des bienfaits durables.

74. **M. Abelian** (Arménie) fait remarquer que la fin du millénaire a été marquée par l'avènement de la mondialisation, qui n'est que la suite logique des progrès technologiques réalisés en matière de communication et de transport, encouragée par un environnement favorable, à savoir les règles de l'économie de marché dans un système multilatéral. Les politiques gouvernementales et les progrès techniques ont donc incité les entreprises à mener des activités au-delà des frontières nationales.

75. La transition post-communiste est un passage historique d'un système centralisé à une économie de marché, qui s'accompagne d'un processus de démocratisation. La libéralisation des échanges et l'ouverture d'économies anciennement planifiées à l'entrée de capitaux étrangers sont des éléments déterminants dans la réussite de la transition économique et de l'intégration à l'économie mondiale.

76. Avec les autres pays en transition, l'Arménie s'efforce de surmonter les difficultés multiples qui naissent des transformations économiques, culturelles et politiques que connaît son pays. Elle a relativement bien réussi sa transition, et a fait de vastes efforts pour créer un climat macroéconomique favorable, mais la stabilité financière demeure fragile. Dans ce contexte, la coopération avec les institutions financières internationales est d'autant plus importante.

77. Comme tout pays en transition, l'Arménie considère qu'il est important d'attirer des investissements étrangers qui sont essentiels à sa

croissance économique. Elle a donc mis en place les conditions juridiques garantissant aux investisseurs étrangers le droit de propriété privée et aspire à se doter des moyens d'augmenter sa production dans les secteurs d'exportation. Sa politique étrangère a pour objectif la libéralisation de son économie et l'intégration de son pays dans le système mondial, d'où sa demande d'adhésion à l'OMC, qui est en bonne voie.

78. Il importe de considérer que tout blocus imposé sur l'économie et les moyens de transport d'un pays constitue un obstacle au développement de ses échanges internationaux. L'Arménie condamne à ce titre les pratiques économiques coercitives unilatérales qui prévalent, surtout dans la région du Caucase du Sud, comme étant des obstacles aux projets régionaux et à la formulation de nouveaux programmes. Elle voit ses progrès économiques limités par le fait qu'elle n'a pas d'accès territorial à la mer et que les voies de communication sont soumises à des blocus. Aujourd'hui, alors que le partenariat économique régional fait partie intégrante de l'ordre économique mondial, les États du Caucase du Sud doivent créer un marché commun pour surmonter la crise.

79. L'Arménie estime que la région n'est pas condamnée à la marginalisation, mais que la coopération est la clef de la stabilité et de la prospérité dans la région. Une économie mondiale pleinement intégrée n'est pas envisageable sans coopération régionale. L'Arménie est engagée dans le processus d'intégration régionale dans le cadre de la Coopération économique de la mer Noire. Elle est membre de deux programmes de transport européens qui peuvent avoir une influence sur la région, à condition que tous ceux qui souhaitent y participer puissent le faire librement.

80. L'Arménie, résolue à agir en faveur des principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire, s'est lancée dans la formulation et la mise en oeuvre de programmes nationaux s'y rapportant. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance que la communauté internationale accorde à la bonne gouvernance au niveau national, à la formation d'un nouveau partenariat pour le développement et à la coopération régionale. L'Arménie prévoit d'adopter un programme de lutte contre la pauvreté qui a été formulé sur la base d'un dialogue tripartite – gouvernement, société civile et organismes internationaux – et s'est engagée à réformer sa fonction publique, à améliorer son système de gestion et à lutter contre la corruption.

81. La délégation arménienne rappelle que les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont souligné la nécessité d'élaborer des processus de développement permettant de satisfaire aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Le Sommet de Johannesburg a été une occasion unique de dire à la communauté internationale que l'action qu'elle doit mener afin de préserver l'environnement et de surmonter la pauvreté sociale est la meilleure manière d'investir dans un avenir meilleur.

82. **M. Kafando** (Burkina Faso) rappelle que plus de 10 ans se sont écoulés depuis que la communauté internationale s'est assigné comme objectif de créer un partenariat entre les pays du Nord et du Sud pour assurer un développement durable au bénéfice des peuples et promouvoir une meilleure protection de l'environnement. Or, au lieu de voir les espoirs se réaliser, on a pu constater que les disparités économiques se sont accentuées entre le Nord et le Sud et qu'elles ont même été aggravées par les inconvénients de la mondialisation. Les responsabilités sont partagées : il y a d'abord celles des pays industrialisés qui ont toujours fait fi de leurs engagements, mais il y a aussi de la part des pays en développement un certain manquement, en particulier au regard de la bonne gouvernance.

83. Il ne faut pas pour autant se résigner au pessimisme car les perspectives ouvertes par le Sommet du Millénaire, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, la troisième Conférence des pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable laissent entrevoir quelques lueurs d'espoir. Dans ce contexte, la priorité devrait être accordée à la lutte contre la pauvreté car environ un milliard et demi de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour. Ceci implique que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, mis en place au plan mondial, devrait être davantage orienté vers une amélioration significative du niveau de revenu des populations pauvres et partant de leur niveau de vie.

84. La lutte contre la pauvreté sous-entend également que l'on prenne en compte la nécessaire interaction existant entre le développement et l'environnement, sachant que, pour être durable, tout développement économique a besoin d'un environnement sain. Or, de

ce point de vue, la diminution rapide de la couche d'ozone, l'extinction inquiétante d'espèces de plantes et d'animaux, la désertification galopante et la disparition progressive des forêts sont des indices alarmants. L'élimination de ces entraves est l'affaire de tous et l'on attend un engagement beaucoup plus actif de la part de la communauté internationale.

85. Pour sa part, le Burkina Faso a pris avec ses partenaires de développement des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des objectifs d'un développement durable. On a élaboré une nouvelle stratégie de développement centrée sur la notion de sécurité humaine. Sa mise en oeuvre a été favorisée par un processus de démocratisation et de décentralisation qui permet une plus grande participation des collectivités locales à l'action de développement. Grâce à ce contexte politique et aux importantes réformes économiques et structurelles engagées, l'économie burkinabè affiche une croissance positive de l'ordre de 5 % par an en moyenne, depuis 1975, la couverture des services sociaux de base s'est quelque peu améliorée et la protection de l'environnement est devenue une préoccupation constante de tous les acteurs du développement. Mais, même avec ces progrès indéniables, le Burkina Faso reste aux prises avec une situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de vulnérabilité des populations, face aux adversités de toute nature, parmi lesquelles le VIH/sida dont l'expansion fulgurante grève très lourdement la productivité, notamment agricole.

86. Les peuples du monde attendent des organismes des Nations unies qu'ils trouvent des solutions durables à leurs problèmes de survie. C'est pourquoi il convient de les associer davantage à toutes les actions en faveur des populations vulnérables vivant dans les zones les plus défavorisées de la planète, y compris en Afrique. Il faudrait aussi accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Enfin, il faut continuer de faire appel à la solidarité de la communauté internationale pour que le financement du développement devienne rapidement une réalité.

87. **M. Fedotov** (Fédération de Russie) dit que, vu les nouveaux objectifs liés à la mise en oeuvre des textes qui ont été adoptés lors des grandes conférences internationales sur les questions relatives à l'élimination de la pauvreté, à la réalisation d'un développement durable et à la création d'un système

économique et financier international équitable, les sujets que la Commission devra examiner au cours de la présente session sont importants et d'actualité.

88. En ce qui concerne le Sommet mondial pour le développement durable, le résultat le plus important est la réaffirmation de l'adhésion aux objectifs du développement durable et de la détermination à renforcer la collaboration pour les atteindre, en utilisant en priorité les instruments fournis par l'ONU. Il faut à présent assurer l'application des décisions du Sommet, notamment intensifier le dialogue sur la conversion de dettes en investissements dans la protection de l'environnement et sur le remboursement des services écologiques fournis par les pays qui contribuent à l'écologie de la planète. Un processus de préparation à la ratification du Protocole de Kyoto a été enclenché en Russie et on prépare également une conférence internationale sur le climat, prévue pour octobre 2003 et qui se situera dans le prolongement du processus de Kyoto.

89. La mise en oeuvre intégrale des décisions de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui offre des perspectives réalistes pour augmenter l'aide au développement en accroissant simultanément son efficacité, est une tâche tout aussi importante. Le renforcement de la collaboration entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et le secteur privé amènera des progrès dans cette voie.

90. Il faudrait étudier soigneusement les propositions relatives à la rationalisation des travaux de la Deuxième Commission en tenant compte des résultats des conférences susmentionnées. La nécessité d'assurer un suivi intégré et coordonné pour les décisions des réunions des 10 dernières années, qui ont marqué un tournant, est reconnue depuis longtemps. La Fédération de Russie considère que la pratique des examens à mi-parcours, qui sont effectués de manière mécanique, doit être abandonnée. Il serait plus rationnel d'utiliser les mécanismes existants de manière efficace, principalement l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

91. La régulation des processus liés à la mondialisation est devenue une problématique centrale dans les activités de l'Organisation. Dans ce contexte, il importe tout particulièrement que l'ONU aide les pays en développement et les économies en transition à tirer parti des avantages de la mondialisation, surtout dans le domaine du commerce international et des

investissements étrangers. Il serait aussi souhaitable que l'OMC soit une organisation véritablement universelle. La Fédération de Russie est favorable à une application non discriminatoire des règles de l'OMC, y compris celles qui ont trait à l'adhésion de nouveaux États.

92. Le fardeau de la dette reste un problème aigu, en particulier dans les pays les plus pauvres. En sa qualité de membre du G-8, la Fédération de Russie contribue largement à la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

93. Étant donné l'importance qu'elle attache à la promotion de la coopération internationale en vue de prévenir et d'éliminer la corruption, le blanchiment d'argent et les transferts illicites de capitaux à l'étranger, la Fédération de Russie est favorable à la création d'un mécanisme juridique international pour le règlement des questions relatives au rapatriement des fonds illégalement transférés, provenant d'actes de corruption, dans le cadre du Comité spécial des Nations Unies chargé de négocier une convention contre la corruption. La tâche est d'autant plus urgente que cette forme de criminalité est très souvent liée à des flux financiers qui alimentent le terrorisme international.

94. Il faudrait continuer à renforcer les activités opérationnelles des Nations Unies en mettant l'accent sur l'accroissement de leur efficacité et la maximisation des avantages concrets que les pays bénéficiaires en retirent. Dans ce contexte, il est extrêmement important d'affirmer le rôle prépondérant des gouvernements et la responsabilité des pays, et d'assurer une gestion plus efficace des ressources fondées sur le respect scrupuleux des principes de l'universalité, du volontariat, de la gratuité et de la neutralité.

95. La Fédération de Russie se félicite du renforcement de la coopération entre l'ONU et le secteur privé, en particulier dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général relative au « Pacte mondial ». Le nombre des entreprises russes qui souscrivent aux principes énoncés dans le Pacte augmente rapidement.

96. L'ONU et les institutions financières internationales devraient continuer d'accorder un rang de priorité élevé à l'octroi d'une assistance aux pays en transition car bon nombre d'entre eux n'ont pas encore achevé leur processus d'intégration à l'économie mondiale. La Fédération de Russie pense qu'il est

nécessaire d'adopter une nouvelle résolution sur cette question et elle compte sur l'appui de toutes les délégations.

97. L'orateur conclut son intervention avec une brève description de la situation économique en Russie. Il signale que des progrès réels ont été faits – croissance économique soutenue, développement de l'infrastructure de l'économie de marché, renforcement des garanties entourant la propriété privée, création d'un cadre plus propice à l'investissement, etc. – mais que l'on se rend parallèlement compte qu'il est urgent d'élaborer un modèle économique qui réduirait la dépendance à l'égard des ressources naturelles et du secteur de l'énergie et assurerait un potentiel de croissance plus stable et un accroissement de la compétitivité des producteurs russes. On pourrait alors atteindre l'objectif ultime qui est d'assurer des conditions de vie décentes à tous les citoyens russes.

98. **M. Akinsanya** (Nigéria) s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que les résultats modestes obtenus à l'issue des conférences importantes qui ont eu lieu en 2002 – quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, Conférence internationale sur le financement du développement et Sommet mondial pour le développement durable – ont donné à la communauté internationale l'occasion de faire le point sur les engagements qu'elle a pris dans différents domaines et de définir une ligne d'action. Il faudrait donc éviter de perdre un temps précieux en renégociant les principes qui sous-tendent ces engagements et axer les débats sur les mesures concrètes à prendre pour en assurer la réalisation.

99. Le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale vient d'achever la première phase de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et chacun sait que le bilan de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour a été jugé « très décevant » par ce groupe d'experts indépendants. Les délégations ont partagé ce jugement, pour l'essentiel, et reconnu qu'il y avait des enseignements utiles à tirer de l'échec enregistré. À cet égard, la délégation nigériane souhaite attirer l'attention sur le lien de cause à effet qui existe entre le non-respect des engagements pris par les donateurs et le fait que l'Ordre du jour n'a pas atteint les objectifs prévus. Il faudrait donc s'assurer

que toutes les parties honoreront leurs engagements cette fois-ci.

100. Le Nigéria est conscient des possibilités que la mondialisation offre pour la transformation de certaines sociétés mais il sait également que ses avantages sont toujours inégalement répartis. Comme le Président Obasanjo l'a fait observer dans son allocution devant l'Assemblée générale, le 15 septembre 2002, ce n'est pas la bonne volonté ou la détermination qui fait défaut au sein de la communauté internationale. La nécessité d'un développement rapide et durable et le désir d'assurer une répartition équitable des richesses mondiales ont été affirmés avec éloquence dans des déclarations et des programmes divers. Il est donc évident que les bienfaits de la mondialisation doivent être répartis de manière uniforme car il ne saurait y avoir de paix ou de stabilité dans un monde injuste caractérisé par la persistance d'inégalités, de la pauvreté, des maladies et du sous-développement. À cet égard, le Nigéria se félicite du soutien que la communauté internationale a manifesté en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et tout particulièrement les engagements pris par les pays membres du G-8 et de l'Union européenne. À présent, il faut absolument que ces paroles de soutien se traduisent également par des actes. Le Nouveau Partenariat doit impliquer une rupture avec le passé, à la fois parce qu'il exprime une volonté de renouveau de la part des pays africains qui entendent jouer un rôle moteur dans la transformation du continent et parce que l'on ne saurait accepter que l'échec enregistré avec le Nouvel Ordre du jour se reproduise.

101. Les efforts déployés resteront infructueux si l'on ne cherche pas à remédier aux conséquences néfastes que le fardeau de la dette entraîne pour les pays africains. Les enseignements qui se dégagent de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont instructifs : après six années de mise en oeuvre résolue, 18 pays seulement sur 33 sont parvenus au « point de décision » et, parmi eux, quatre seulement sont arrivés au « point d'achèvement » qui leur donne le droit de bénéficier d'une annulation totale de la dette. De surcroît, même si tous les pays donateurs atteignaient l'objectif de 0,7 % fixé pour le montant des décaissements au titre de l'APD accordée aux pays africains, l'Afrique serait toujours un exportateur net de capitaux du fait des obligations liées au remboursement et au service de la dette. Le Nigéria est

donc convaincu que l'annulation de la dette des pays africains est une mesure indispensable pour libérer des sommes importantes qui pourraient être investies dans des programmes socioéconomiques prioritaires. Il estime qu'il faudrait d'urgence revoir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et élargir sa portée pour que les pays à revenu intermédiaire puissent en bénéficier.

102. La désertification est l'un des principaux fléaux qui assaillent l'Afrique. En tant que pays contribuant au Fonds pour l'environnement mondial, il est heureux de constater que le Fonds se trouve de nouveau dans une position solide pour poursuivre ses travaux importants.

103. La délégation nigériane souhaiterait que la Commission garde son attention focalisée sur les liens qui existent entre la paix et le développement de façon générale et la question de la prise en compte des spécificités dans le développement durable. À cet égard, et sans vouloir préjuger de l'issue des négociations en cours à Vienne sur une convention internationale contre la corruption, elle considère que les fonds illicites obtenus par des moyens illégaux et des actes de corruption devraient être rapatriés. La communauté internationale doit prendre conscience des dangers que font planer sur la paix et le développement les fonds obtenus par des moyens malhonnêtes, en particulier leur utilisation abusive pour l'achat d'armes et de munitions, le financement d'activités terroristes ou encore pour attiser des conflits internes.

La séance est levée à 12 h 40.